

La demande doit être formulée pour le compte du demandeur par un agent d'assistance de la place, lequel la fera parvenir au service Gestion Capacité Opérations (GCO) du département Aviation de Genève Aéroport.
Les demandeurs pouvant opérer sans agent d'assistance (aviation légère non commerciale exclusivement positionnée au nord de la plateforme) peuvent exceptionnellement formuler directement leur demande à l'adresse supervision.ops@gva.ch

<input type="checkbox"/> Nouvelle demande	<input type="checkbox"/> Renouvellement
---	---

Demandeur (opérateur ou particulier)	
Nom de l'opérateur ou du particulier
Adresse
Personne de contact	Nom : Prénom :
N° de téléphone
E-mail

Informations en vue de la décision

Détail de la flotte concernées	Nombre total d'aéronefs :			
	<u>Liste des aéronefs</u> La liste complète des aéronefs concernés ainsi que leur type doit être communiquée en annexe de cette demande.			
Agent d'assistance ¹ <small>¹ Obligatoire pour tout demandeur excepté pour l'aviation légère (< 5.7T) non commerciale.</small>	<input type="checkbox"/> DAS	<input type="checkbox"/> PJA	<input type="checkbox"/> SFS	<input type="checkbox"/> SEA
Justification	<input type="checkbox"/> Parking/hangar (préciser ci-dessous)			
	<input type="checkbox"/> DAS	<input type="checkbox"/> DAN	<input type="checkbox"/> JET / GH	<input type="checkbox"/> GAP
	<input type="checkbox"/> H2	<input type="checkbox"/> H3	<input type="checkbox"/> BUL	<input type="checkbox"/> ACB
	<input type="checkbox"/> Volume de trafic ²			
	<small>² Le volume de trafic minimal doit être de 104 mouvements et 120 nuits par période de 365 jours et s'entend sur le total des aéronefs concernés et non pour chacun d'entre eux.</small>			

Compte PPR requis	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
-------------------	------------------------------	------------------------------

<p><u>Déclaration de bonne foi</u> Par sa signature, le demandeur certifie que :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les informations ci-dessus sont complètes et correctes. 2. La liste des aéronefs annexée ne contient que les aéronefs de sa propre flotte. 3. Les aéronefs concernés sont au bénéfice des certificats et attestations nécessaires à leur exploitation, en cours de validité, et dont le statut est en tous points conforme à la réglementation en vigueur en SUISSE.

<u>Lieu & date:</u>	<u>Signature :</u>
--------------------------------------	---------------------------